



DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SDEC ÉNERGIE DU 15 DECEMBRE 2022 A 14H00

Établi en application des dispositions du Décret n°2021-1311 du 7 novembre 2021.

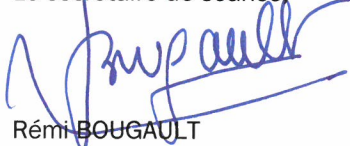
L'an deux mille vingt-deux, le 15 décembre, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le 9 décembre 2022, s'est réuni, à 14h, en séance publique, dans la salle Normandie de la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie à Saint-Contest, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

Ont été adoptées à l'unanimité des votants, les délibérations suivantes :

N° d'ordre	Objet
2022-05-CS-DB-01	Adhésion de la commune de Mondeville au SDEC ÉNERGIE pour le transfert de sa compétence "Éclairage Public"
2022-05-CS-DB-02	Mise à jour de la composition de la Commission Consultative pour la Transition Énergétique (CCTE)
2022-05-CS-DB-03	Mise à jour de la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)
2022-05-CS-DB-04	Election d'un membre du Bureau Syndical suite à vacance de poste
2022-05-CS-DB-05	Budget principal - Décision Modificative n° 1
2022-05-CS-DB-06	Budget principal - Décision Modificative n° 2
2022-05-CS-DB-07	Budget principal - Décision Modificative n° 3
2022-05-CS-DB-08	Budget annexe "Mobilité Durable" - Décision Modificative n° 1
2022-05-CS-DB-09	Budget annexe "Mobilité Durable" - Décision Modificative n° 2
2022-05-CS-DB-10	Ouverture des crédits d'investissement avant le vote du Budget Primitif Principal 2023
2022-05-CS-DB-11	Ouverture des crédits d'investissement avant le vote du Budget Primitif Annexe "Énergies Renouvelables" 2023
2022-05-CS-DB-12	Ouverture des crédits d'investissement avant le vote du Budget Primitif Annexe "Mobilité Durable" 2023
2022-05-CS-DB-13	Versement d'une subvention d'équilibre de la section de fonctionnement du Budget annexe "Mobilité Durable" 2022
2022-05-CS-DB-14	Financement des participations des membres aux travaux par fonds de concours

2022-05-CS-DB-15	Avenant n° 20 à la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz du syndicat départemental d'énergies du calvados
2022-05-CS-DB-16	Avenant n° 4 à la convention de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente
2022-05-CS-DB-17	Renouvellement de la convention relative au financement des travaux destinés à l'intégration des ouvrages dans l'environnement
2022-05-CS-DB-18	Renouvellement de la convention relative aux modalités de calcul et de versement de la PCT sur le territoire de la concession du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados
2022-05-CS-DB-19	Renouvellement de la convention relative aux modalités d'organisation du contrôle de concession et à la transmission de données relatives à la qualité de la distribution d'électricité
2022-05-CS-DB-20	Renouvellement de la convention pour un référentiel commun - terme I
2022-05-CS-DB-21	Résiliation anticipée de la précédente convention relative à la cartographie à moyenne échelle des ouvrages du réseau public de distribution et conclusion d'une nouvelle convention
2022-05-CS-DB-22	Renouvellement de la convention relative à la valorisation par le concessionnaire des ouvrages construits sous la maîtrise d'ouvrage de l'autorité concédante (VRG)
2022-05-CS-DB-23	Renouvellement de la convention d'échanges dans le cadre de l'exécution des travaux du SDEC ENERGIE
2022-05-CS-DB-24	Conclusion d'une nouvelle convention relative à la mise à disposition et d'utilisation d'une plateforme d'échange dématérialisée "e-Plans"
2022-05-CS-DB-25	Renouvellement de la convention relative aux travaux sous tension et autres prestations (TST)
2022-05-CS-DB-26	Renouvellement de la convention d'amélioration de la qualité de l'électricité distribuée dans la zone de qualité prioritaire (ZQP)

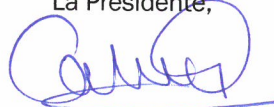
Le secrétaire de séance,



Rémi BOUGAULT



La Présidente,



Catherine GOURNEY-LECONTE

Ces délibérations sont consultables, sur demande auprès du service des assemblées, pendant les horaires d'ouverture du Syndicat.